CONSEQUENCES DE L'ADMISSION A l'AIDE SOCIALE

(AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT et AIDE MENAGERE)

Avis : Toute personne demandant à bénéficier de l'aide sociale devra obligatoirement prendre connaissance et signer le présent imprimé qui sera annexé au dossier d'aide sociale.

L'Aide sociale a un caractère subsidiaire, facultatif et alimentaire

Son bénéfice ne peut être demandé qu'à certaines conditions :

- lorsque tous les autres recours ont été épuisés
- lorsque les ressources du requérant et de sa famille sont insuffisantes

Conformément à l'article L 132-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les prestations d'aide sociale sont récupérables dans la limite de l'actif successoral. Les conditions de récupération varient selon les formes d'aides suivantes :

			RECOURS AU DECES DU BENEFICIAIRE	U BENEFICIAIRE	RECOURS DU VIVAN	RECOURS DU VIVANT DU BENEFICIAIRE
TYPE D'AIDE	OBLIGATION ALIMENTAIRE (1)	НҮРОТНЕQUE (2)	RECOURS SUR SUCCESSION (3)	RECOURS SUR LEGATAIRE (4)	RECOURS SUR DONATAIRE (5)	RETOUR A MEILLEURE
Hébergement en établissements spécialisé pour Personnes Handicapées	NON	INO	OUI sauf *	NON	NON	NON
Services ménagers pour Personnes Handicapées	NON	NON	OUI sur la part d'actif net successoral excédant 46 000 € et après abattement de 760 € sauf*	INO	INO	INO
Services ménagers pour Personnes Agées	NON	NON	OUI sur la part d'actif net successoral excédant 46 000 € et après abattement de 760 €	INO	Ino	Ino
Hébergement en établissement pour Personnes Agées	Ino	INO	INO	Ino	INO	Ino
Prestation spécifique dépendance (avant 2002)	NON	NON	OUI sur la part d'actif net successoral excédant 46 000 €	INO	INO	INO

^{*}si les héritiers sont : le conjoint, les enfants, les parents, la personne qui a assumé la charge effective et constante du handicapé. Les charges effectives et constantes devront être justifiées



(1) <u>L'Obligation alimentaire</u>: Articles 205 et suivants du Code Civil Elle est due:

- Entre époux,
- Entre parents légitimes en ligne directe et à tous les degrés (Ex.: grands-parents, parents, enfants...)
- Entre alliés en ligne directe et au premier degré (gendre et belle fille), sauf lorsque l'époux qui produisait l'affinité (mariage, PACS) et les enfants nés de l'alliance sont décédés,
- Entre adoptés et adoptants (article 367 du Code Civil)

Elle entraîne une contribution de ceux-ci totale ou partielle aux dépenses engagées. Le Conseil Général ne fait pas participer les petits-enfants (Cf. Règlement Départemental d'Aide Sociale, adopté le 30-06-2014)

(2) Inscription hypothécaire: Article L132-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles C'est une mesure conservatoire qui a pour seul objet de garantir la collectivité en vue du recouvrement ultérieur des sommes dont elle a été amenée à faire l'avance.

I - RECOURS AU DECES DU BENEFICIAIRE:

(3) Recours sur succession:

Ce recours n'est exercé que sur le patrimoine (biens immobiliers, mobiliers et financiers) laissé par le bénéficiaire à son décès et dans la limite de l'actif net successoral, après

application de l'éventuel seuil de récupération, et à concurrence de la créance dont la collectivité dispose à son encontre.

(4) Recours sur légataire :

S'il existe un testament, des recours sont exercés sur le(s) légataire(s) à concurrence de la valeur du legs et de la créance départementale.

II - RECOURS DU VIVANT DU BENEFICIAIRE

(5) Recours sur donataire:

Des recours sont exercés contre le(s) bénéficiaire(s) de la donation à concurrence de la valeur donnée et de la créance départementale, lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande de l'Aide Sociale ou dans les 10 ans qui l'ont précédée.

(6) Retour à meilleure fortune:

Des recours sont exercés lorsque la situation patrimoniale ou pécuniaire du bénéficiaire de l'Aide Sociale vient à s'améliorer (héritage, donation...). Ce recours s'exerce dans la limite de la valeur reçue par le bénéficiaire de l'Aide Sociale et de la créance départementale.

Sans préjudice des paiements en restitution, quiconque aura frauduleusement bénéficié ou tenté de bénéficier de l'aide sociale, sera puni des peines prévues aux articles 313.1, 313-7 et 313-8 du Code Pénal.

(1) Rayer la mention inutile	ASignature du demandeur ou du représentant légal	 Certifie sur l'honneur: (1) Qu'une donation a été faite à la date du, selon l'acte ci-joint; (1) Qu'aucune donation n'a été faite; l'exactitude de tous les renseignements figurant sur le dossier d'admission établi par le Centre Communal d'Action Sociale, notamment le montant intégral de mes ressources. 	- Déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus indiquées et autorise le Président du Conseil Général à solliciter auprès des administrations compétentes toute évaluation de mon patrimoine, notamment cadastrale.	Adresse:	Je soussigné : Nom : Prénom : Prénom :	
		ciale, notamment le montant intégral de	s des administrations compétentes toute			

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ETAT DU PATRIMOINE

Cet imprimé doit être obligatoirement rempli par le demandeur ou son représentant légal, et par chacune des personnes vivant au foyer du demandeur

Je déclare :	Demandeur	Conjoint Concubin Pacsé	Autre personne résidant au foyer*
Ne pas posséder d'argent placé			
Posséder les placements suivants : (joindre les justificatifs)			à .
Comptes courants personnels (copie du dernier relevé bancaire)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
Livrets d'Epargne (A, LEP, PEL, CEL, LDD) (copie du dernier relevé bancaire)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
SICAV (attestation bancaire)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
Actions (attestation bancaire)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
Obligations (attestation bancaire)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
Assurance-vie (copie intégrale du contrat)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
Autres placements financiers (justificatifs)	□oui □non	□oui □non	□oui □non
Etre propriétaire (extrait matrice cadastrale)	□oui □non		
Etre usufruitier (copie attestant l'usufruit)	□oui □non		
Avoir fait une donation (copie intégrale de l'acte)	□oui □non		
Avoir vendu des biens dans les deux ans (copie de l'acte)	□oui □non		
Avoir bénéficié d'une donation (copie de l'acte)	□oui □non		
			I
Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la totalité de ce document.	(Nom) (Prénom)	(Nom) (Prénom)	(Nom) (Prénom)
Fait à			
Le	*		
	Signature	Signature	Signature
		31	

Sanctions pénales : Toute fausse déclaration ou falsification de document m'expose à des poursuites ainsi que le cas échéant, à la récupération par le Département des sommes indûment perçues.

^{*} Toute personne autre que le conjoint vivant au foyer du demandeur.

-				
/\	n		v	-
_		_	-	

NOM DU DEMANDEUR :			*	••••••	
RESSOURCES MENSUELI	LES DU FOYER DU L	Demandeur	Conjoint Concubin Pacsé	Autre personne résidant au foye	
Retraite principale					
Retraite complémentaire 1					
Retraite complémentaire 2					
Allocation Solidarité Personne	es Agées (ASPA)	3			
Dancier d'in all dit f	invalidite (131)				
Danaian da várravatan					
Allocation Supplémentaire (ex Allocation Adulte Handicapé	x : F N S)				
Majoration Tierce Personne					
Salaire					
Allocation chômage Indemnités journalières			***************************************		
Revenus fonciers (location, fer	rmage)				
Rentes viagères	COLUMN COUNTY CONTROL				
Allocation logoment					
Autres ressources (préciser)			31		
CAPITAUX MOBILIERS DU FOYER Produits financiers Etablisseme		Montant du c Préciser si soumis ou au prélèvement	s à l'impôt	Intérêts annuels produits	
Comptes courants	<u> </u>				
Livrets et comptes d'Epargne : (A, LEP, PEL, CEL, LDD)					
Assurances-Vie					
Actions - Obligations		****		***************************************	
Parts sociales	*				
Autres à préciser : (Objets de valeur)		× .	я	=	
PATRIMOINE IMMOBILIE	R				
Biens immobili	ers	Adresses précises		En location	
Bâtis:					
			☐ oui*	non	

DOSSIER AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT

NOM et Prénom:

Lukte des préces à fournir	, Vercen Josije:	ा <u>श्रिक्त</u> विकट्ट		2018
➤ Copie du livret de famille dans son intégralité				
➤ Copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur			1 2 ₍₀₎ 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Copie du jugement si mesure de protection juridique ou copie du mandat de protection future, le cas échéant				
➤ Copie de la carte d'invalidité, le cas échéant	0			П
➤ Justificatif d'inaptitude au travail pour les personnes âgées de plus de 60 et de moins de 65 ans, le cas échéant	E. 19. 18. 19. 19.			۔ ۔
> Copie recto-verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition	ā			
> Justificatifs du dernier trimestre de toutes les pensions vieillesse, rentes, autres revenusdu demandeur et de son conjoint			••••••••••	
Copie des taxes foncières sur tous les biens immobiliers (bâtis et non bâtis)			1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	
➤ Copie des actes notariés relatifs au patrimoine (donation, legs, vente, titre de propriété)	0		••••••	. = .0
> Copie du dernier justificatif d'APL ou d'allocation logement			******	
➤ Justificatif de mutuelle le cas échéant			• • • • • • • • • • • • • • •	
➤ Bulletin d'entrée en établissement avec le type de chambre (chambre double ou simple) type d'accueil (temporaire, permanent)	0		*******	
➤ Relevé cadastral des biens du demandeur			• • • • • • • • • • • • • • • • • •	
➤ Taxe d'habitation		²		0
➤ Pour les établissements hors département, arrêté de prix de journée, ainsi que le n° SIREN, SIRET, Code APE et RIB	0	0	***************************************	
> Contrat d'accueil familial (s'il y a lieu) avec le dernier bulletin de salaire de l'accueillant		0	***************************************	
Pour les demandeurs de nationalité étrangère :				
> copie de la carte de séjour			*****	

BORDEREAU DE TRANSMISSION DOSSIER AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT (suite)

introdes pièces automanti	्रिवहर्द्धका । अधिकामिक	A्रीत्रकत्ताः शाहः चीठस्त्रीकः	ំ វិទាស្សាប់ទៅចុ	. Sans di)
Dans le cas d'une demande d'Aide Sociale à l'Hébergement personnes	âgées	San 1960 e	, T. 181	
Obligation alimentaire				
Un imprimé « Obligation alimentaire » par obligé alimentaire dûmen complété avec le visa du Maire de la commune de l'obligé, accompagné des justificatifs correspondants	et 🗂		••••	0
Dans le cas d'une demande d'Aide Sociale à l'Hébergement personnes	handicapées			
Décision d'orientation de la CDAPH	The grade !			
Uniquement pour les personnes handicapées				
Annexes du dossier				
➤ Attestation sur l'honneur de l'état du patrimoine complétée ainsi que la déclaration des ressources, accompagnée de tous les justificatifs correspondants (cf. annexe 1)				0
> Imprimé de conséquences de l'admission d'aide sociale dûment complété (cf. annexe 2)	1 j 🗆 x	٥	4 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 -	